ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

LA PRESSION CLERICALE

Est-il vrai que les délégués cantonaux de Roubaix ont, lors de leur dernière réunion, constaté une sensible diminution dans la population des écoles laïques de Roubaix ?

Est-il vrai que M. Lehoucq, adjoint au maire de Roubaix, ait reconnu que cette diminution était due à la pression cléricale ?

Est-il vrai que M. Lehoucq ait dit que ses collègues pouvaient difficilement se faire une idée de la violence, de l'insolence et de l'étendue de cette pression cléricale, depuis quelque temps ?

Depuis quand donc, M. Lehoucq ?

G. L.

CONTRE LA VARIOLE

On a commencé, hier matin, à procéder à l'aménagement de l'ancien kiosque des tramways à vapeur, au coin de la Grand'-Place et de la rue du Château, pour y établir le service de vaccination gratuite.

Peut-être aurait-on pu trouver un autre local, où l'installation du service eut été plus confortable et plus rapide ? Mais nous ne chicanerons pas l'administration sur ce point.

L'essentiel est de donner à la population le moyen de se garantir contre la dangereuse maladie qui a fait déjà de mortelles apparitions ici. Il faut que nos concitoyens se fassent vacciner ou revacciner, sans hésitation.

C'est l'unique moyen de défense contre le mal.

Pas de sottes et ridicules hésitations !

G. L.

MUSEE DES TISSUS. — Par suite d'une indisposition de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, la cérémonie d'inauguration du Musée des tissus à laquelle il devait présider, est reportée au dimanche 23 courant.

UNE FETE LAIQUE. — La fête organisée par l'Association Amicale des Anciens élèves de l'Institut Turgot a été donnée hier, dans la salle Dominique, avec un énorme succès.

Un nombreux public y assistait, dans lequel nous avons reconnu M. Bourbon, inspecteur primaire ; MM. Ch. Gernez, directeur de l'Institut Turgot ; Ed. Willem, président de l'Association, de nombreux directeurs et directrices d'écoles publiques, Ego, Monvoisin, Durant, délégués cantonaux, etc., etc.

Le programme fort savamment composé a été exécuté dans la perfection. Signalons la belle exécution de l'Orchestre Symphonique, sous la direction de M. Eugène Lecomte. Mlle Olympe Fourneau nous a permis d'applaudir sa belle voix dans l'air de Philémon et Baucis ; — M. Georges Petit a fait montre d'un talent plein de promesses, dans les airs pour violoncelle qu'il a joués ; — M. Louis Dewispelaere a été comme toujours fort applaudi dans le prologue de Paillasse qu'il a interprété avec maîtrise, accompagné du piano et du violoncelle ; — M. Dessauvages a été fort amusant dans ses joyeuses pasquilles ; — Mlle Fernande Roussel a tenu avec brio et une grande compétence le piano d'accompagnement.

Enfin, le concert s'est terminé par l'interprétation très artistique de « Bonsoir Voisin », opérette en un acte, par Mlle Olympe Fourneau et M. Louis Dewispelaere.

Puis les jeunes gens ont clôturé cette charmante fête par un bal des plus animés qui s'est prolongé jusqu'aux premières heures du jour.

Bravo et remerciements des amis de la laïque, aux dévoués organisateurs.

G. L.

Plainte a été déposée au commissariat du 2e

UN VOL DANS UNE USINE. — Le jeune Henri Thieffry, âgé de 15 ans, teinturier, demeurant à Tourcoing, fort Vanoutryve, 30, a été victime, où il travaille, au boulevard d'Armentières, d'un vol de 13 fr. 65, montant de sa paie. Cette somme lui a été dérobée dans la salle de teinturerie.

arrondissement.

VOL AUX HALLES CENTRALES. — Un vol de café, de chocolat et de poivre a été commis vendredi soir, vers huit heures et demie, aux Halles Centrales, dans la stalle de M. Bonte, demeurant rue de la Balance, 93. Le montant de ce vol est évalué à 24 francs.

Une enquête a été ouverte au 3e arrondissement.

UN GAMIN BLESSE. — Un bâcleur, Victor Eckout, âgé de 15 ans 1/2, demeurant rue Ma Campagne, cour Flamencourt, 1, a fait une chute vendredi soir, vers sept heures, en regagnant son domicile et est tombé sur un débris de verre qui l'a coupé au poignet gauche.

Le docteur Dubar, qui a soigné le blessé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

ARCHITECTE DEPARTEMENTAL. — Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre, M. Albert Bührer est nommé architecte agréé des communes et des établissements publics du département du Nord.

A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Hier, samedi, s'est ouverte, dans le grand vestibule de la Bibliothèque, l'exposition du XIIe concours annuel de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie. Le sujet du concours était, cette année, la composition d'une *Entrée de serrure*.

L'exposition comprend toutes les œuvres qui ont été primées par le jury de Paris sur les 380 projets présentés par les élèves de toutes les Ecoles d'Art de France.

Cette exposition ne durera que jusqu'au mercredi 19 novembre.

MALADE DANS LA RUE. — Un journalier, Charles Piquette, 18 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Jénart, 3, passant quai de Lorient, est tombé malade.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Debuchy, le malade a été reconduit à son domicile.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Leroux frères, un tisserand, Jean-Baptiste Doutreligne, 38 ans, demeurant rue de l'Alma, 75, à Roubaix, a été blessé à la jambe gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Mme Vve Emile Picavet, un serrurier, Emile Wibaut, 41 ans, 11, rue de Belfort, à Croix, a été blessé à la région épigastrique ; un mois de repos.

— Chez Carrissimo, un tisserand, Frédéric Foulon, 65 ans, rue de Lannes, 4, a été blessé au médius droit ; 10 jours de repos.

— Chez Motte-Bossut fils, un bâcleur, Edgar Declard, 13 ans 1/2, a été blessé à l'orteil gauche ; 10 jours de repos.

— Chez Lemaire frères et Richardson, un apprêteur, Louis Deryckère, 34 ans, 19, rue du Gros-Saule, a eu le pouce gauche écrasé ; 10 jours de repos.

NOS CONCITOYENNES. — Mlle Hortense Duprez, élève de M. Minssart, ancienne élève du Conservatoire de Roubaix, vient d'être admise au Conservatoire de Paris, classe de chant.

Nos félicitations au professeur et à sa charmante élève.

Avis : vu l'encombrement des derniers jours, les clients des Galeries Lilloises feront bien de ne pas attendre au dernier moment pour leurs achats de cadeaux et Jouets et de les faire de préférence le matin. Suppression des papiers vert, des [illegible] et livrées des voitures de livraison [illegible]

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — *Avis aux Ecoles.* — MM. les Directeurs et Mmes les Directrices d'écoles sont priés de vouloir bien adresser au plus tôt, au local 45, rue Sébastopol, la liste des enfants qui, avec l'assentiment de leurs parents, désirent profiter de l'œuvre de la Bouchée de Pain.

Les cartes leur seront adressées avant l'ouverture, qui est proche ; il est donc indispensable de se hâter afin d'éviter des retards toujours fâcheux nul n'étant admis sans carte.

Les enfants mangeant aux cantines ne peuvent bien entendu participer à l'œuvre.

Il ne sera pas adressé d'autres avis que celui-ci.

Tous les Lundis et Mercredis, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises. Lundi 17 : PANTALONS, JUPONS et CAMISOLES finette blanche ou imprimée, val. 3.50, vendus 1.90 ce jour seulement.

A PROPOS DE GREVES

Nous recevons d'un des administrateurs de la Société Anonyme de Roubaix, rue du Curoir, la lettre suivante :

Roubaix, le 14 novembre 1902.

Monsieur le Gérant de l'*Egalité*,

Nous tenons à ramener à la juste vérité les faits relatés dans votre numéro du 15 novembre, concernant l'incident qui s'est passé dans notre retorderie, faits qui ont été complètement dénaturés dans la lettre signée *Un ouvrier*.

1° Nous avons congédié une ouvrière qui refusait de prendre avec elle, sur son métier, une bâcleuse destinée à l'aider à démonter, ou à démonter seule lorsque l'ouvrière est occupée à un autre travail sur son métier.

Il semble étrange qu'une ouvrière se plaigne, d'une part d'avoir trop à faire, et refuse d'autre part une aide destinée à la soulager dans son travail.

Le fait est pourtant exact.

2° L'ouvrière, mère de famille, qui a cessé le travail il y a 15 jours, l'a fait de son propre gré, il n'a jamais été question d'amende, comme cause de départ. Elle a trouvé une place plus avantageuse dans un autre atelier, c'est la seule raison qui l'a incitée à quitter notre établissement.

3° La caisse de secours dont on nous incrimine les cotisations est gérée par les ouvriers eux-mêmes.

Personne n'est forcé d'en faire partie.

Les fonds en sont constitués un tiers par les patrons et deux tiers par les ouvriers. Les amendes quelles qu'elles soient y sont versées intégralement.

Bien que notre caisse de secours soit facultative, il est très rare que nos ouvriers demandent à en être rayés ; le fait ne s'est pas produit une seule fois dans une période de vingt ans : ils en reconnaissent donc eux-mêmes les avantages.

Quant aux allusions personnelles, nous croyons que nous ne pouvons que gagner en n'y donnant pas suite.

Nous vous prions d'insérer cette réponse rectificative dans votre prochain numéro, à la place à laquelle elle a droit, faute de quoi nous serons obligés à notre grand regret de vous y contraindre par voies légales.

Agréez, Monsieur, nos saluts sincères.

Pour la Société Anonyme :
L'un des Directeurs,
H. CARRAY.

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 15 novembre 1902

Naissances. — Albert Fallaux, rue Beaurewaert 116. — Germaine Dhénin, rue du Fontenoy, 119. — Jeanne De Witte, rue de l'Alma, cour Fraignac, 8. — Léontine Jovenau, rue des Longues-Haies, 56, cour Roussel-Bury, 3. — Jules Leroy, rue Molière, 13 — Blanche Modart, rue Victor-Hugo (ferme Mar aine).

Décès. — Jullien Jean, 2 mois, rue de la Redoute, 79. — Eugénie Catelain, 46 ans, ménagère, rue Solférino, 20, cour Burggrave, 8. — Jean Vandaele, 65 ans, sans profession, rue de Barbieux.

TOURCOING

LIRE PLUS HAUT

M. Dron et son élection au Conseil Supérieur du Travail.

ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit hier matin, vers dix heures et demie, dans la filature de laines Scalaire-Delcour et fils, rue de Roubaix.

Un cardeur, Louis Wilfart, 47 ans, demeurant en logement rue Parmentier, 5, voulut retirer d'une carde un morceau de laine quand il eut la main droite prise entre la chaîne et l'engrenage conducteur.

Le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu. Le docteur Catteau qui l'a soigné a déclaré que la désarticulation des deux premières phalanges du médius droit sera nécessaire.

L'incapacité de travail sera de un mois environ.

DUCASSE A PIERROTS. — Aujourd'hui, dimanche 16 novembre, il y aura ducasse à pierrots et tartes à gros bords, chez le citoyen Decavèle, rue du Blanc-Seau, 149.

FUNERAILLES. — Vendredi matin, à neuf heures, ont eu lieu au Blanc-Seau les funérailles de M. G. Leroy, facteur des télégraphes, à Roubaix. Le Directeur des Postes et Télégraphes du département du Nord s'était fait excuser.

On a remarqué dans l'assistance le Receveur du Bureau Central, ainsi qu'un grand nombre d'employés des différents bureaux venus pour témoigner leur sympathie à leur subordonné.

De leur côté, les facteurs des Postes et des Télégraphes en grand nombre avaient fait leur possible pour témoigner leur camaraderie à leur collègue, secrétaire de l'Association Fraternelle de Roubaix et des environs, et membre de l'Association générale des sous-agents de France et des colonies.

Le camarade Ringotte, président des deux associations, a prononcé un discours ému. Un membre de la famille a remercié les collègues de son parent, et M. Fraillon, facteur-chef des Télégraphes, a adressé quelques paroles d'adieu à son regretté collègue.

ACCIDENT A LA CROIX-ROUGE. — L'ancienne filature Jacquard, rue de la Croix-Rouge, que des ouvriers de M. Vandecastel, entrepreneur, rue du Brun-Pain, sont actuellement occupés à démolir, a été, hier soir, vers 4 h. 45, le théâtre d'un assez grave acident.

L'un de ces ouvriers, Jules Marcelier, 27 ans, était en train de transporter un madrier, quand tout à coup, un bloc de pierre se détacha du mur et vint atteindre l'ouvrier à la cuisse gauche, qui fut fracturée.

Relevé par ses camarades, le blessé reçut bientôt les soins du docteur Delegrange, qui le fit ensuite admettre à l'Hôtel-Dieu.

Marcelier, qui est marié et père de deux enfants, habite rue du Pont-Rompu, 15.

Il sera contraint à un chômage de plusieurs semaines.

TRAMWAYS, TRAINS OUVRIERS. — Unification de l'heure. — Nous recevons la communication suivante :

Un certain nombre d'ouvriers ayant manifesté le désir de voir continuer, pendant la saison d'hiver, la mise en circulation d'un train partant le matin de Tourcoing vers Roubaix, la Compagnie des Tramways, sur la demande de l'administration municipale, consent à faire partir, à titre provisoire et d'essai, à dater de lundi prochain 17 novembre, un train ouvrier **de la place de Tourcoing à la place de Roubaix, tous les jours, à 6 h. 30 du matin.**

A ce sujet, nous rappelons que les horloges publiques de Tourcoing, mises d'accord avec celles de Roubaix, donneront aussi, à partir de lundi matin, l'heure légale, c'est-à-dire l'heure de Paris.

Comme c'est sur cette heure que les industriels doivent régler les horloges de leurs établissements, on évitera ainsi aux patrons comme aux ouvriers, les ennuis que pourrait causer la différence d'heure.

THEATRE MUNICIPAL (Place Leverrier). — Nous rappelons à nos lecteurs la représentation de « Madame la Présidente », que nous donnera aujourd'hui, à trois heures, en matinée, l'excellente troupe d'opérette des théâtres de Lille et de Tourcoing.

C'est une véritable bonne fortune pour nos concitoyens que de voir représenter par la troupe d'élite de M. Bourdette, une opérette que, seuls, Parisiens et Lillois ont pu jusqu'à présent applaudir.

La représentation d'aujourd'hui sera un succès pour le sympathique directeur de notre scène municipale, ainsi que pour ses talentueux artistes.

ÉTAT CIVIL

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Delcour Madeleine, rue Marengo, 20. — Brivet Gisèle, rue du Calvaire, 43. — Delespole Henri, rue Boilly, 2. — Naessens Paul et Gustave, rue du Hainaut. — Benoit Gilbert, rue A. Testelin, 45. — Brat Palmyre, rue de Berckem, 15.

Publications de mariages. — Bataille Léon, tisserand à Tourcoing et Deconinck Louise, doubleuse à Roubaix. — Delecolle Henri, employé, rue Malcense et Engelaere Marie, soigneuse, rue de la Baille. — Hollebecque Edouard, sacristain, rue du Brun-Pain, 195 et Geuwez Marguerite, ménagère, rue Desaix, 10. — Hus Louis, cultivateur, rue de Venise et Dutoit Emma, cultivatrice à Neuville. — Lannoy Cyrille, mécanicien, rue d'Alsace, 80 et Demillié Elisa, bonne à Marcq-en-Barœul. — Lefebvre Henri, menuisier à Croix et Provost Alphonsine, retordeuse, rue du Moulin, 137. — Leman Albert, employé à Tourcoing et Dhalluin Flore, piqurière à Mouscron. — Longuet Armand, piqueur de cartons, rue du Luxembourg et Lemaire Jeanne, encaisseuse, rue Croix-Rouge, 176. — Maréchal Ernest, entrepreneur, rue St-Pierre, 80 et Donze Flore, sans profession, rue Pasteur 10. — Montaigne Alphonse, peintre, rue de Lille et Delobel Léonie, bobineuse, rue d'Anor, 8. — Poupaert Alfred, laveur, rue Colbert, 320 et Plovier Marie, soigneuse à Mouscron. — Terrier François, marchand, rue Larochefoucauld, 39, et Vandaele Joséphine, ménagère, rue des Champs. — Vandenabeele Charles, marchand, place des Phalempins, 14 et Duponcheel Maria, cabaretière, rue St-Pierre, 40. — Vergote Théophile, tisserand, rue du Halot et Coone Suzanne, moulineuse, rue de Mulhouse, 25. — Vynckier Léon, rattacheur à Tourcoing et Flo Blanche, soigneuse à Mouscron.

Décès. — Molinari Yves, 1 mois, rue de la Latte, 159. — Delannoy Pauline, 76 ans, rue Chateaubriand, 9. — Loridan Gabrielle, 19 ans, rue du Halot, 59. — Ameye François, 64 ans, rue St-Roch, 17.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

A LA COMMISSION SCOLAIRE. — On nous écrit :

Notre ami Lecomte, conseiller municipal, membre de la Commission scolaire, avait, depuis plus de deux ans, demandé l'organisation de fêtes au profit des écoles laïques. Il n'avait rencontré, au sein de la commission, composée surtout de cléricaux qu'indifférence ou hostilité.

Au mois de juillet dernier, fut créée la caisse des écoles, dont font partie quelques bons républicains de la commune. L'un d'eux, Jean Huyghe, du Sapin-Vert, demanda à ses collègues du Comité leur appui pour donner un concert-spectacle au Touquet, et, malgré les efforts tentés par les cléricaux de la majorité, pour le décourager, parvint, à force de dévouement et de persévérance, à atteindre son but, et réalisa un bénéfice de 140 francs qu'il versa à la caisse des écoles.

La sous-commission chargée des fêtes, dont font partie MM. Pierre Dhalluin, président du Comité, délégué cantonal, et Périn, adjoint au Maire, qui tous deux ont fait élever leurs enfants dans les écoles congréganistes, stupéfaits du résultat obtenu par Huyghe, et craignant de voir les amis des écoles laïques prendre l'initiative d'un concert à la place, se décidèrent à fixer au 30 novembre la fête décidée en principe depuis le mois de juillet.

C'est le brillant succès obtenu par Jean Huyghe au Touquet, puis l'article de l'*Egalité* du 5 novembre qui les ont décidés à marcher. Quant au programme lu à la dernière réunion il a été composé en entier par J.-Bte Hazebroucq, membre de la sous-commission.

Après une observation de Lecomte, montrant que les Périn et Dhalluin n'ont marché qu'après le susdit article, nos amis ont voté, sur la proposition du docteur Leplat, maire, des félicitations à la sous-commission, et nos adversaires n'en ont pas saisi l'ironie.

En tous cas, on ne peut que s'applaudir du résultat inouï : les ennemis de la laïque forcés de prêter leur concours à des fêtes organisées à son profit.

RONCQ

AGRESSION NOCTURNE. — Samedi soir, vers huit heures et demie, un employé du service des eaux, Louis Bossut, 41 ans, était occupé à creuser une tranchée, pour les travaux de canalisation, sur le territoire de Roncq, entre le Pied-de-Bœuf et l'octroi de Tourcoing, quand il vit venir à lui trois individus qui, sans aucune provocation de sa part, se jetèrent sur lui, le terrassèrent et lui portèrent des coups de tête et de pied à la figure et sur tout le corps.

Les agresseurs jetèrent ensuite le malheureux dans un fossé bordant la route.

Le motif de cette brutale agression demeure d'autant plus inexplicable que Bossut n'a pas été dévalisé.

La victime n'a pu, par suite de l'obscurité, reconnaître ses agresseurs.

Plainte a été portée à la police de Roncq.

LE NORD

LILLE

DRAMATIQUE SUICIDE

Hier soir, vers cinq heures, M. Charles Meesemaecker, 46 ans, propriétaire du café de la « Source », 2, place Philippe-Lebon, s'est suicidé dans des circonstances particulièrement dramatiques :

Alors que ses garçons le croyaient dans sa chambre, M. Meesemaecker était monté au troisième étage, sur le derrière, dans une chambre inoccupée, et de là se jeta dans une petite cour qui se trouve derrière son café.

Le corps en tombant fit un bruit formidable et aussitôt garçons et consommateurs se précipitèrent pour voir ce qui était arrivé.

Lorsqu'ils pénétrèrent dans la cour, un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux : M. Meesemaecker gisait inanimé, avec une large plaie au crâne ; la cervelle s'était répandue un peu partout.

On transporta le malheureux cafetier dans une salle, mais tous les soins qui lui furent prodigués étaient inutiles. Quand M. le docteur Vandeverke, qu'on était allé prévenir arriva, il constata que le pauvre homme s'était tué sur le coup.

Les motifs de la funeste détermination de M. Meesmaecker sont inconnus ; il avait été très affecté par la mort de sa femme, décédée depuis environ un an. Depuis, à plusieurs reprises, le cafetier avait manifesté l'intention de se suicider. Le malheureux a mis hier son projet à exécution.

LES CAMBRIOLEURS

Des voleurs restés inconnus ont pénétré, dans la nuit de vendredi à samedi, dans l'épicerie de M. Delneste, rue Jeanne-Maillotte. Ils se sont introduits dans le magasin en fracturant la porte, et ont râflé une certaine quantité de bouteilles de liqueurs et quelques caisses de fruits.

Continuant leurs exploits, les cambrioleurs ont soulevé la trappe qui recouvre l'entrée de la cave de l'estamniet Demester, rue de Paris, et une fois dans la place, ont enlevé quelques litres de spiritueux et une bague en argent.

M. Le Mazurier, commissaire de police du 4 arrondissement, saisi de ces faits, a ouvert une enquête pour retrouver ces visiteurs nocturnes.

MANDATS D'ARRET. — Auguste Fasseur, 22 ans, domicilié 62, rue des Postes, a été arrêté hier, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par le parquet de Lille, pour vol et complicité.

— Vers dix heures du matin, le service de la sûreté mettait en état d'arrestation, le nommé Alexandre Déchin, 20 ans, charretier, 26, rue Montaigne, pour aller purger une peine de 20 jours de prison, prononcée contre lui par le tribunal correctionnel de Lille.

— Egalement arrêtée hier matin, en vertu d'un extrait de jugement, la nommée Anaïs Cornélis, 26 ans, fileuse, sans domicile.

BONNE VIGILANCE. — Il a été saisi à l'Abattoir pendant la semaine écoulée : 228 kilos de viande de vache ; 255 kilos de veau ; 26 kilos de mouton ; 160 kilos de porc, et 300 kilos de cheval. Soit 969 kilos de viandes diverses reconnues impropres à la consommation.

LE SANS-GENE D'UN ANGLAIS. — De passage dans notre ville, un gentleman des Iles-Britanniques voulût laisser dans quelques maisons des traces de son passage.

Il héla un cocher, et se fit voiturer de cafés *en cafés, d'estaminets en estaminets, si bien* que la nuit venue, notre Anglais saoûl comme trois Polonais, n'accepta de descendre du véhicule, malgré tous les signes de désespoir de son malheureux automédon.

Nous disons signe, parce que l'Anglais, ne connaissant pas un mot de français, il était bien difficile au cocher de se faire comprendre autrement.

Enfin, résigné, le cocher consentit à le traîner un peu plus loin, mais vers minuit, désespérant de voir partir ce client sans-gêne, il l'amena à la Permanence et le fils de la pudique Albion dût quitter les moëlleux coussins de la voiture, pour la planche un peu dure du violon.

Lorsqu'on le relâcha le matin, notre noceur, très bon garçon, n'avait pas cessé de rire. En voilà un qui ne se fait pas du mauvais sang en voyage.

IMPRUDENTES. — Deux femmes, les nommées Marie Maussand, femme Hurtré, 42 ans, lessiveuse, rue de Tournai et Clémence Desmons, femme Lamatre, 6, cour à Fiens, se promenaient dans la rue de Paris, lorsque l'une d'elles, la femme Hurté aperçut à terre une reconnaissance du Mont-de-Piété, qu'elle ramassa.

Elle voulut partager sa médiocre trouvaille avec sa compagne, mais elles avaient été vues et ayant manifesté l'intention de ne pas rendre la reconnaissance, elles furent conduites au commissariat où on leur dressa procès-verbal. La reconnaissance appartenait à M. Prévost, rue des Vieux-Murs.

AU VOLEUR. — M. Vandestienne, boucher demeurant 34, rue Doudin, a été, hier matin, victime d'un vol. Un individu peu gêné, inconnu pour le moment, a décroché de la devanture un superbe aloyau de cheval, d'une valeur de 15 francs et s'est sauvé avec. Plainte a été déposée au commissariat de police du deuxième rrondissement. Une enquête est ouverte pour retrouver le chapardeur de viande.

UNE ŒUVRE UTILE. — Un Syndicat d'union des Sociétés de secours-mutuels contre la mortalité du bétail du département du Nord, est en voie de formation. L'initiative de cette excellente association est M. A. Ducloux, professeur départemental d'agriculture, qui, depuis déjà fort longtemps a fait de nombreuses conférences agricoles dans notre région.

M. Ducloux a adressé à tous les maires du département une circulaire où sont énumérés tous les bienfaits que pourra rendre le nouveau syndicat, ainsi que les statuts de la nouvelle association.

Les demandes de renseignements et de conférences, devront être adressées de préférence :

Pour l'arrondissement d'Avesnes : à M. Lecomte professeur d'agriculture, à Avesnes.

Pour l'arrondissement de Cambrai : à M. Dumont, professeur d'agriculture, à Cambrai.

Pour l'arrondissement de Douai : à MM. Ducloux ou Tandart, professeurs d'agricultures, à Wagnonville par Douai.

PAUVRE CONSCRIT. — Un jeune soldat affecté au 16e bataillon de chasseurs, a eu la désagréable surprise de se faire voler deux pièces de 20 francs dans un estaminet de la rue du Plat, dans la nuit de vendredi à samedi.

Navré de sa mésaventure, le jeune soldat qui se nomme Théodore Vasseur, berger, venant de Chaumont (Oise), s'est rendu à la permanence, où il a déposé une plainte entre les mains de M. Roussenac, commissaire de police de service.

M. Roussenac, a ouvert une enquête pour tirer cette affaire au clair et Vasseur allégé est allé prendre un repos bien mérité.

FACULTE DES SCIENCES. — Ont obtenu le certificat de physique, chimie, histoire naturelle, (P. C. N.) :

MM. Blond (assez bien), Desruelles, Lesage, Poiteau, Lambilliotte, Plouvier.

L'EXPOSITION DE CHRYSANTHEMES. — L'exposition des Produits de l'horticulture au Palais Rameau, a reçu hier un grand nombre de visiteurs qui n'ont cessé d'admirer les magnifiques produits de nos chrysanthémistes. Les nouveautés sont en effet nombreuses et remarquables ; les fruits et les légumes sont représentés par des spécimens peu communs dont les amateurs et connaisseurs font le plus grand éloge. Aujourd'hui dimanche, l'Exposition sera ouverte au public de dix heures à sept heures du soir. Le Palais Rameau, éclairé, permettra au public amateur de jouir d'un coup d'œil peu ordinaire. Prix d'entrée un franc.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU GRAND-THEATRE

Voici les spectacles probables de la semaine :

Lundi. — Première représentation à Lille de « La Pocharde », drame nouveau, de Jules Mary ; « Boccace », opéra-comique de F. de Suppé.

Mardi. — Reprise de « Lackmé », opéra-comique, de L. Delibes ; l' « Enigme », comédie, de P. Hervieu.

Jeudi. — Première représentation à Lille de « Sapho », opéra en 5 actes, musique de Massenet ; « Le Passant », comédie en un acte, de F. Coppée.

Vendredi. — Première représentation à Lille de « Les Demoiselles des St-Cyriens », opérette en 5 tableaux, musique de L. Varney.

⁂

Lundi 17 novembre. — LA POCHARDE, drame nouveau à grand spectacle.
BOCCACE, opérette en 3 actes.
Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 5 h. 3/4.
Places gratuites de 3.601 à 4.000.

THEATRE DE L'UNION DE LILLE (147, rue d'Arras. — Dimanche 16 novembre, grande représentation : LATUDE ou 35 Ans de Captivité, grand drame en 5 actes.
LES DEUX SOURDS, comédie en 1 acte.
Bureaux à 6 h. 1/4. — Rideau à 6 h. 3/4.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

JAMBE CASSEE. — A la Brasserie Jénart, le nommé Louis Carlier, 59 ans, est tombé en portant un cuvier dans la cour de l'établissement.

Dans sa chute, il s'est cassé la jambe gauche.

Il lui faudra deux mois pour se remettre de cet accident.

ABSCON

MANŒUVRE DE BASILE. — *On nous écrit :*

C'est aujourd'hui, on le sait, les élections municipales complémentaires nécessitées par la démission des conseillers cléricaux.

A ce propos, il circule, paraît-il, des listes où à côté des noms des plus notoires réactionnaires du pays figureraient ceux des candidats ouvriers et du syndicat, qui assurément n'ont pas donné leur adhésion à ce marchandage.

Les électeurs républicains et socialistes ne se laisseront pas prendre à ces manœuvres jésuitiques, qui n'auront qu'un résultat, d'assurer plus complètement la défaite de la réaction.

Un sincère.

MORTAGNE

DES GNONS. — La gendarmerie de Saint-Amand a été saisie d'une plainte en violences et coups intentée à Mme Pezin, débitante, par une voisine avec laquelle elle avait eu une discussion.

La scène aurait eu pour théâtre la rue de la Plaine.

LECELLES

TABAC ET TABAC. — On sait que pendant la grève, les gabelous avaient reçu des instructions spéciales pour sévir en particulier contre les mineurs qui franchissaient la frontière.

Jeudi soir, trois d'entre eux, originaires de Wallers, qui étaient allés chercher un paquet de tabac, furent rejoints et brutalement attaqués par les douaniers.

Un seul put être néanmoins appréhendé, un nommé Charles Baudoin, qui a été après le passage... à tabac classique, emmené à Valenciennes et écroué.

BRUILLE-NOTRE-DAME

TOUJOURS LUI ! — Le légendaire Baptiste Lali, autrement dit Henri François, qui, comme on le sait, est le fraudeur classique, vient aujourd'hui de se signaler comme chasseur.

Au cours, d'une promenade, il fut rencontré par la propriétaire de la terre sur laquelle il se trouvait et qui protesta contre cette intrusion.

Mal lui en prit, car Lali le fit décamper à coups de crosse de fusil, ce pour quoi plainte a été déposée à la gendarmerie.

PRESEAU

POUR LES PAUVRES, S. V. P. — Nous recevons de divers côtés des réclamations touchant la façon dont certains administrateurs du Bureau de Bienfaisance comprennent leurs fonctions.

On relève surtout des oublis fâcheux : telle famille, comprenant six enfants, et se trouvant littéralement dans le besoin, serait complètement privée de secours.

Il y a là des lacunes au moins regrettables, et que nous nous bornons, pour cette fois à signaler, dans l'espoir que l'on n'hésitera pas à les réparer, et à faire du Bureau de Bienfaisance ce qu'il doit être, c'est-à-dire une institution de véritable solidarité.

FRESNES

AU BOUT DU NEZ. — Le jeune Henri Morel, porteur de bouteilles chez M. Renard, s'est coupé le bout du nez en travaillant.

CE NE SERA RIEN. — Germaine Delacherie, âgée de 15 ans, trieuse de feuille, aux verreries de M. Wagnet, Escautpont, s'es coupée au genou légèrement en déchargeant une feuille.

SAINT-AMAND

CONFERENCE. — Aujourd'hui, dimanche 16 novembre, réunion publique et contradictoire, au Moulin des Loups, avec le concours du citoyen H. DURRE.

LOURCHES

LIRE PLUS HAUT : Grave accident aux Mines de Lourches ; un mort, un blessé.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU

CAUDRY

TERRIBLE ACCIDENT. — Samedi, à douze heures et demie, le contre-maître de l'atelier de filature « Le Dahomey », situé chemin de Montay et appartenant à M. Seydoux, venait de sonner la sonnette qui annonce l'arrêt des métiers pour le nettoyage.

Tout à coup, des cris terribles retentissent et un triste spectacle s'offre aux regards des ouvriers qui accourent : au-dessus d'un métier, tête prise entre le chariot dudit métier et le porte-cylindres, se trouvait le jeune Henri Ramboux, de Montay, poussant des cris déchirants.

Relevé aussitôt, le malheureux garçon fut conduit à l'hôpital Paturle, où des premiers soins lui furent donnés. Son état est très grave. Une de ses oreilles est presque coupée ne tenant plus que par quelques lobes de chair, le sommet de la tête ne forme qu'une affreuse plaie et le cuir chevelu est arraché et pend sur le cou.

AISNE

SAINT-QUENTIN

SUICIDE HORRIBLE. — Avant-hier, vers onze heures, M. Baudouin, âgé de 82 ans, herboriste, demeurant place Carnot, a été trouvé mort dans son lit.

D'après l'examen du corps par M. le docteur Poreaux, et les constatations faites par la police, il résulte que la mort de ce vieillard est due à un empoisonnement par l'oxyde de carbone.

Depuis quelques années, Beaudouin était atteint d'une maladie qui le faisait cruellement souffrir.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE SISSY. — Après une laborieuse instruction, M. Jourdan est arrivé à faire faire des aveux au coupable, parmi les personnes qui avaient été arrêtées.

C'est le sieur Gonnier, malfaiteur dangereux, habitant une baraque en planche, située sur le chemin de Fayet, lieu dit le « Chemin aux Pourceaux ».

M. Jourdan a obtenu le récit complet de la tentative faite par Gonnier.

Méthode gratis et franco. S'adresser : Phie RAVENET 25, r. Vaneau PARIS

Maladies de POITRINE
ASTHME, CATARRHE, ÉTOUFFEMENTS, PLEURÉSIE, RHUMES anciens, BRONCHITE chronique, EMPHYSÈME LARYNGITE, EXTINCTION de VOIX, INFLUENZA, CRACHEMENTS, de SANG, TUBERCULOSE, SUEURS, NOCTURNES
GUÉRISON CERTAINE par le Traitement à la BACILLINE ANTI-CATARRHALE qui calme la toux, supprime oppression, cautérise et guérit radicalement toutes lésions pulmonaires et Affections de Poitrine. Prix : 1f 3'50. 1f domicile 4f.

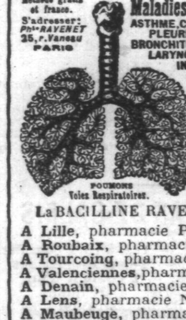

La BACILLINE RAVENET est en vente :
A Lille, pharmacie Poirson.
A Roubaix, pharmacie Richard.
A Tourcoing, pharmacie Boyaval.
A Valenciennes, pharmacie Sabin-Boulet.
A Denain, pharmacie Bultet.
A Lens, pharmacie Nieuviart.
A Maubeuge, pharmacie Huard.
A Calais, pharmacie Guerlain.
A Boulogne, pharmacie Dutertre, etc.

Savon du Congo — Se méfier des contrefaçons

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 15 novembre 1902

M. CHANCEL, vice-président

UNE MERE DE HUIT ENFANTS QUI SE DEBAUCHE. — LA VENGEANCE D'UN MARI OUTRAGE. — CINQ COUPS DE REVOLVER.

De l'avis de tous ceux qui ont assisté, samedi, aux débats de ce pénible drame de la rue de l'Espérance, à Tourcoing, c'est l'acquittement pur et simple du prévenu qu'aurait prononcé le jury de la Cour d'assises. Eu égard, sans doute, aux excellents antécédents d'Henri Poteau, l'auteur de la scène sanglante que nous allons raconter, le parquet de Lille a voulu lui éviter les lenteurs inévitables ; l'emprisonnement forcé, d'une comparution devant la juridiction supérieure, et c'est ainsi que l'affaire a été correctionnalisée.

UNE FEMME PASSIONNEE

C'est ainsi qu'apparaît la femme d'Henri Poteau. Huit enfants, dont l'aîné à 16 ans et le petit dernier 2 ans à peine, étaient le fruit de son mariage ; elle avait réussi dans le conjungo étant tombée — pour employer la populaire et juste expression — sur un homme d'ordre, excellent travailleur, rangé, sobre, un peu « bonasse » peut-être, mais enfin capable de lui offrir une existence exempte des nombreux soucis qui assaillent parfois les ménagères dans certains intérieurs ouvriers.

Mais la femme Poteau n'était pas de celles qui se contente du bonheur tranquille : il lui fallait de la diversion dans sa vie, et elle trouva cette diversion en la personne d'un individu quelconque, le sieur Charles Dhaene, 36 ans, teinturier, auquel elle accorda ses faveurs.

La chose dura bien longtemps, on dit même sept à huit ans. Henri Poteau, toujours simple d'esprit, ne pouvait pas admettre que la mère de ses huit enfants se dérangeât avec Charles Dhaene, qui, il faut le reconnaître ne pose pas à l'Adonis, loin de là ! Nous l'avons vu à l'audience et on peut dire de lui qu'il est de ceux qu'on signale comme ayant la figure taillée à coups de hache.

A plusieurs reprises, le commissaire de police de l'endroit fit appeler Dhaene en son bureau, pour l'engager à se dispenser d'aller si souvent chez les Poteau. C'est dire que le malheur d'Henri Poteau était de notoriété publique. Dhaene ne se rendit pas à ces sages conseils sous le prétexte faux que Poteau lui devait de l'argent.

LE DRAME

Le 18 octobre, de grand matin, Henri Poteau partait pour le travail. Mais les avis réitérés qui lui avaient été donnés, la colère folle qui, enfin, s'était emparée de lui, l'avaient fait tout autre. Il était muni d'un revolver, chargé à 6 coups. Au lieu de continuer son chemin vers l'usine, le malheureux revint sur ses pas ; il aperçut son rival Charles Dhaene débusquer d'un coin obscur et se rendre chez lui.

Alors, obéissant à sa rage, Henri Poteau rentra soudain au domicile conjugal ; un odieux spectacle l'attendait qui confirma tous ses soupçons. La parole fut alors au revolver ; à cinq reprises, l'arme fut déchargée contre Charles Dhaene, qui, atteint de trois blessures, deux à la tête, à la tempe droite et au côté gauche, la troisième à la poitrine, s'affaissa souillé de sang, pendant que la femme coupable hurlait des imprécations !

Par bonheur pour tout le monde, les blessures ne furent pas mortelles : l'une, celle de la poitrine, fut minime ; la balle reçue par Dhaene à la tempe droite put être extraite, et, seule, le projectile qui se logea dans le cerveau, côté gauche, ne voulut rien savoir pour quitter l'endroit qu'elle avait choisi. C'est un souvenir qui restera.

Ajoutons que le blessé est sorti de l'hôpital il y a huit ou dix jours et qu'il est retourné au travail.

REQUISITOIRE. — PLAIDOIRIE

Les faits sont placidement avoués par Henri Poteau, que défend Me Santerne.

M. Carré de Malberg, substitut, qui occupe les fonctions de ministère public, prend la parole en faveur du prévenu. Une condamnation est inévitable, mais l'article 326 du code pénal n'aura jamais mieux été appliqué que dans le cas présent.

Le défenseur se borne à rappeler les malheurs immérités, la conduite toujours correcte de son client, et il termine en espérant que le tribunal usera d'une excessive indulgence pour le pauvre homme qui est devant lui.

En effet, après une courte délibération, les juges rendent leur sentence, par laquelle ils reconnaissent la préméditation de l'acte reproché à Poteau, mais déclarent qu'il y a lieu d'accorder au coupable les plus larges circonstances atténuantes

Henri Poteau est condamné en *50 francs d'amende, avec le sursis de la loi Bérenger*.

Un murmure approbatif accueilli ce jugement, et on se montre, dans l'auditoire, la tête de Mme Poteau qui a eu le front de venir assister aux débats, en toilette criarde et du plus mauvais goût.

Que la leçon lui profite, et qu'elle pense à ses enfants !

EXPLOIT DE BANDITS A ROUBAIX

Le 11 novembre, dans la soirée, M. Henri Vantrcyen, facteur des postes, demeurant rue Blanchemaille, à Roubaix, se rendait paisiblement à la gare traînant une petite voiture soigneusement fermée à clef et qui contenait les dépêches, les lettres, les valeurs confiées à la poste.

En cours de route, le brave homme se trouva soudain en présence d'un inconnu qui, sans mot dire, lui administra un formidable coup de poing en pleine figure, le renversa ensuite, et, profitant de l'étourdissement de l'employé, tenta, vainement d'ouvrir la caisse de la voiture, dans le but évident de s'emparer de ce qu'ele contenait.

Grâce aux cris désespérés de M. Vantroyen, aux appels furieux de son chien attaché sous la voiture, l'agresseur n'eut pas le temps de mettre son projet à exécution et il prit la fuite.

Bientôt rejoint et amené au poste, il déclara se nommer J.-B. Vanlaere, 31 ans, journalier à Roubaix.

Vanlaere était ivre ; cette circonstance lui a valu la trop grande indulgence du tribunal qui ne l'a condamné qu'en 8 jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende.

Nouvelles judiciaires

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La 7e chambre de la cour vient de rendre hier un arrêt important en matière d'accidents du travail.

Le jeune Vitu, étant occupé à travailler à sa place d'atelier, a été blessé par un de ses camarades qui gesticulait avec un couteau. Les suites ont été graves, car on a dû faire au blessé l'amputation de la jambe.

La 4e chambre du tribunal avait déclaré qu'il n'y avait pas là un accident du travail, car la cause en était un couteau, instrument individuel de l'auteur de l'accident et ne faisant pas partie de l'outillage.

Mais la cour, sur la plaidoirie de Me Ducos de la Haille pour le jeune Vitu, a infirmé ce jugement en déclarant qu'il y avait accident du travail, quelle que fut la nature de l'instrument, en raison de ces deux éléments : 1. Parce que la victime était occupée à travailler et ne pouvait songer à se défendre ; 2. Que l'auteur de l'accident était un autre ouvrier dont il était tenu de supporter la présence et le risque.

L'enfant a obtenu une rente de 390 francs.

Jadis l'ouvrier blessé n'obtenait rien s'il n'avait pas été atteint par l'outillage ; la cour vient de réformer cette jurisprudence dans un sens libéral.

LA FAILLITE DE COOMAN

M. De Cooman, fondateur et directeur de la Banque bien connue, a interjeté appel du jugement du tribunal de Tournai, le déclarant en état de faillite.

Les débats de cette affaire viennent de commencer à la 5e chambre de la Cour d'appel de Bruxelles. Me P.-E. Janson, avocat de M. De Cooman a exposé les raisons qu'avait la Cour de réformer le jugement de Tournai. M. De Cooman a, en effet, été déclaré en faillite alors qu'il ne se trouve point en état de cessation de paiement, qu'aucun protêt n'a jamais été dressé contre lui, qu'il n'a actuellement aucun créancier possédant de titre exécutoire contre lui, et qu'il est à la tête d'une fortune que ses adversaires eux-mêmes disent très importante.

« L'argument le plus étrange du jugement dont appel est assurément celui-ci : que la faillite est réclamée par l'opinion publique ! Cela peut paraître insuffisant cependant pour qu'on la prononce quand les conditions réclamées par la loi pour que pareille mesure soit justifiée ne sont pas réunies. » Tel est le thème de la plaidoirie de Me Janson, qui a pris à peu près toute l'audience de vendredi matin.

Me Assou a commencé sa défense du jugement, par l'exposé de la situation financière de M. De Cooman et des différentes affaires qui l'ont enrichi.

La suite des débats a été renvoyée à la semaine prochaine.

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

REUNION DES DELEGUES

Aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à Denain, réunion des délégués des sections du Syndicat.

La présence de tous les délégués est absolument nécessaire.

La Belgique Houillère

Dans une conférence faite au mois de mai dernier, à la Société belge des ingénieurs et des industriels, sur les découvertes permettant de faire espérer l'existence d'un nouveau bassin houiller du nord de la Belgique, et dans une notice sur le même sujet, publiée dans les *Annales des Travaux publics de Belgique*, M. Emile Harzé, directeur général honoraire des Mines de Belgique, a réuni des données sur l'histoire économique de l'exploitation de la houille en Belgique depuis 1830 époque de la proclamation de son indépendance.

M. Ed. Lozé, en reprenant cette étude dans l'*Economiste français*, note des indices de défaillance et conclut en disant, que s'il existe réellement, au nord du bassin wallon, des richesse houillères d'une certaine importance, leur découverte arrive à point, pour conserver à la Belgique un précieux élément de prospérité économique.

IMPORTANCE DU BASSIN BELGE

Le bassin houiller belge, d'une exploitation très intense et très développée, traverse la région wallone. Sa superficie comprend, à l'Est, les villes de Namur et Liège ; à l'ouest, le centre et le couchant de Mons, ou Borinage ; Charleroi occupe le milieu.

Ce bassin constitue une partie d'un très vaste terrain houiller, jalonné par les mines de l'Irlande, du Pays de Galles, le bassin de Bristol, les découvertes de Douvres, les bassins du Pas-de-Calais et du Nord, le bassin belge et audelà de Dusseldorf, le bassin Rhénan-Westphalien.

La région houillère wallone belge contient 150 couches ou veines de houille de 0 m. 10 à 1 m. 60 d'épaisseur. En haut se trouvent « les Flenus » charbons à gaz, avec 54 veines ; au milieu, le